

Les Quinze à la recherche de protéines

L'agriculture européenne ne produit pas le tiers des protéines qu'elle utilise pour les aliments concentrés du bétail. Le déficit français est moins marqué que celui de ses partenaires. Le coût des importations varie fortement avec celui du soja américain.

L'interdiction des farines animales pour l'alimentation des animaux va encore aggraver le déficit en protéines de l'agriculture européenne. Pour la campagne 1998-1999, les Quinze couvrent seulement 31 % de leurs besoins selon l'Union nationale interprofessionnelle des plantes riches en protéines (Unip). Les Européens n'ont produit sur cette période que 7 des 24 millions de tonnes de protéines qu'ils ont consom-

mées. Ils n'en élaboreraient plus que 25 % si les farines de viande étaient intégralement remplacées par des protéines importées. La production européenne, axée sur la culture du colza, du tournesol et du pois, est depuis longtemps insuffisante. Elle nécessite de massives importations de tourteaux de soja. Originaire d'Italie et de France, la production communautaire de graines de soja ne fournit en 1998-1999 que 600 000 tonnes de protéines. Les utilisations en graines et tourteaux de soja sont vingt fois plus importantes et s'élèvent à près de 14 millions de tonnes. Les tourteaux présentent l'intérêt d'une teneur en protéines plus élevée que celle des graines.

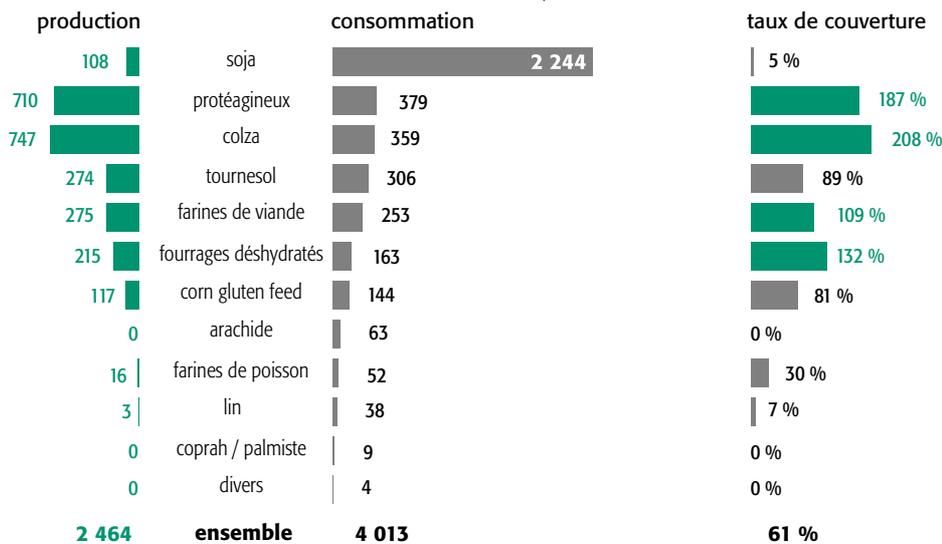
Autosuffisance en colza

Le niveau de production des autres sources de protéines, disponibles dans la plupart des pays de l'Union, donne lieu à des importations communautaires plus limitées. La consommation des protéagineux atteint 5,8 millions de tonnes selon l'Unip, soit à peine plus que les disponibilités communautaires chiffrées à 5 millions de tonnes. Les Quinze couvrent 91 % de leurs utilisations en protéines de colza, constituées de 5,5 millions de tonnes de tourteaux et

Le soja est la première source de protéines de l'agriculture française

Bilan des principales protéines¹ utilisées en 1998/1999

en millier de tonnes de protéines



1. Matières premières contenant au moins 15 % de protéines hors poudres de lait.

Sources : Agreste - Bilan des graines oléagineuses et tourteaux et Union nationale interprofessionnelle des plantes riches en protéines (Unip)

Le rôle des protéines

■ L'alimentation des animaux combine les matières premières pour obtenir une ration équilibrée. Elle doit apporter, selon l'espèce, l'âge ou le type de production, assez d'énergie, de protéines totales, d'acides aminés, de vitamines et de sels minéraux. Les céréales fournissent surtout de l'énergie. Les matières riches en protéines sont composées en grande partie de tourteaux et de graines : colza, tournesol

et soja pour les oléagineux, et pois pour les protéagineux. Elles contiennent des acides aminés pour favoriser la croissance. Les rations sont de plus en plus constituées d'aliments composés industriels. Seuls les ruminants reçoivent encore une part importante de leur alimentation sous forme de fourrages et d'aliments concentrés consommés en l'état comme les céréales ou les tourteaux.

> de 1 million de tonnes de graines entières. Le déficit est bien plus important pour le tournesol dont la consommation est proche de celle du colza. L'Union européenne a utilisé par ailleurs 7 millions de tonnes de corn gluten feed, un sous-produit du maïs qu'elle importe en grande partie. Elle a également consommé 4,5 millions de tonnes de fourrages déshydratés, 1 million de tonnes de farines de poisson et 2 millions de tonnes de farines de viande. Supprimées de l'alimentation des bovins depuis 1990, sécurisées à partir de 1996, ces farines sont désormais interdites

dans l'alimentation des porcs et des volailles dans l'Union. Elles sont constituées de 55 % de protéines, ce qui en fait une des sources les plus riches. Leur remplacement par des protéines végétales européennes ne pourra être mis en œuvre à court terme. Il impliquerait une hausse substantielle des surfaces oléagineuses, alors que l'Union a accepté de les continger jusqu'en 2002. Cette augmentation des superficies équivaldrait par exemple à plus de 2 millions d'hectares de colza, soit 75 % des surfaces actuelles de colza ou encore plus de 40 % de la sole totale en oléagineux. La culture des protéagineux n'est soumise à aucune contrainte internationale, et pourrait être rendue plus

Il faudrait augmenter de 40 % la sole oléagineuse de l'Union pour compenser l'interdiction des farines de viande

attractive par une revalorisation de l'aide versée aux producteurs. Si l'Union ne parvient pas à développer ses cultures, elle devra importer l'équivalent de 2,5 à 3 millions de tonnes de tourteaux de soja supplémentaires aggravant ainsi son déficit en tourteaux. Ces substitutions seront en outre soumises à de nombreuses contraintes zootechniques portant sur la richesse en protéines et en acides aminés, et sur l'équilibre entre les apports énergétiques et protéiniques. Les industriels de l'alimentation animale devront aussi prendre en compte le prix des différentes matières premières.

Moindre déficit en France

L'agriculture française, principal producteur européen d'oléagineux, est moins dépendante de

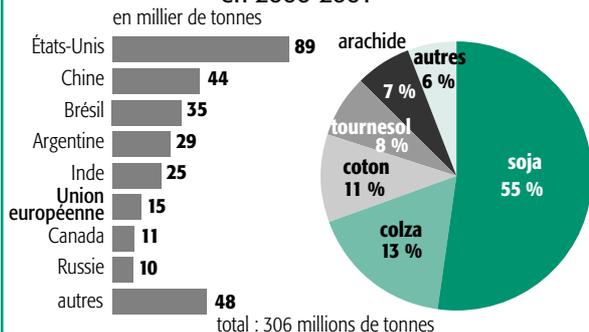
l'extérieur pour ses protéines. Selon le Scees, elle a produit près de 60 % de ses besoins en 1998-1999 grâce à une production importante de colza, de tournesol et de pois. Mais les besoins des industriels de l'alimentation animale en soja sont importants. Ils utilisent plus de 4 millions de tonnes de tourteaux importés principalement du Brésil et d'Argentine. Leurs achats de graines demeurent limités car, contrairement à leurs partenaires européens, ils leur préfèrent les tourteaux. D'où les faibles importations de soja des États-Unis, ce pays vendant surtout des graines. En 1998-1999, la filière a utilisé 460 000 tonnes de farines de viande sur un total de 11 millions de tonnes de matières premières riches en protéines, soit 4 % de ces tonnages. Elles représentaient en 1997, selon l'enquête sur la fabrication des aliments composés du Scees, à peine 2 % des matières premières mises en œuvre en alimentation animale.

Du soja pour l'Allemagne et les Pays-Bas

Les déficits en protéines sont plus importants en Allemagne et aux Pays-Bas qu'en France. Essentiellement parce que ces pays ont une agriculture principalement tournée vers les productions animales. Ils sont, devant l'Espagne et la Belgique, les deux plus gros importateurs européens de graines de soja principalement achetées aux États-Unis. L'élevage hors sol néerlandais bénéficie d'ailleurs de conditions d'approvisionnement avantageuses grâce au port de Rotterdam. L'Allemagne et les Pays-Bas ont fait le choix de transformer eux-mêmes les matières premières pour fabriquer de l'huile et des tourteaux. L'Allemagne, qui est le second producteur européen d'oléagineux derrière la France, est le plus gros triturateur de graines oléagineuses en Europe avec 8,3 millions de tonnes utilisées

Primauté du soja américain

Production mondiale de graines oléagineuses en 2000-2001



► en 1998. Elle se place loin devant les 4,8 millions de tonnes des Pays-Bas, les 4,4 millions de l'Espagne, et les 2,9 millions de tonnes triturées en France. Le soja représente ainsi plus de la moitié des graines triturées dans l'Union. L'Allemagne et les Pays-Bas sont les plus gros fabricants de tourteaux, devant l'Espagne. La France n'arrive qu'en quatrième position car les industriels triturent surtout du colza et du tournesol, plus riches en huile, qui génèrent moins de tourteaux.

L'Europe a misé sur les céréales

Pour des raisons agronomiques et historiques, la culture des oléoprotéagineux a toujours été déficitaire en Europe alors que celle des céréales est devenue largement excédentaire. En effet, dès la création de la politique agricole commune, l'Union européenne a été autorisée à soutenir et protéger sa production céréalière dans le cadre des accords du Gatt. L'Organisation commune de marché des céréales, créée en 1962, prévoyait un système de soutien et de garantie des prix aux producteurs. Elle protégeait aussi le marché européen des importations en provenance des pays tiers. Ce principe de la « préférence communautaire », accepté notamment par les États-Unis, eut comme contrepartie la libéralisation du secteur des oléagineux. Le marché européen devait ainsi exonérer de droits de douane les importations de soja en provenance des pays tiers. À l'époque, cet accord semblait avantageux en Europe car la production d'oléagineux était encore négligeable. Malgré son développement (*voir encadré*), elle reste insuffisante. La sole oléagineuse communautaire est aujourd'hui surtout consacrée au colza et dans une moindre mesure au tournesol. La récolte de soja plafonne à 1,5 million de tonnes depuis la

réforme de la Pac. Cette situation a conduit les pays européens à s'approvisionner sur les marchés extérieurs, et à se tourner vers le soja, principale graine oléagineuse cultivée dans le monde. Avec une récolte de 170 millions de tonnes en 2000-2001, le soja représente plus de la moitié de la production mondiale d'oléagineux estimée à 306 millions de tonnes. Les États-Unis dominent le marché mondial des graines de soja avec une production de près de 80 millions de tonnes, devant les 34 millions de tonnes du Brésil et les 24 millions de l'Argentine. L'Union européenne est le principal importateur mondial de graines et de tourteaux de soja devant la Chine et le Japon.

Fluctuations du dollar

Conséquence de la dépendance européenne, le coût des importations varie avec le cours mondial du soja et les fluctuations du dollar. Ce phénomène est d'autant plus vrai que les importations de soja, exemptes de

droits de douane, peuvent entrer librement sur le marché communautaire. La facture avait ainsi été particulièrement élevée en 1996-1997, période de pénurie, quand les prix du soja s'étaient envolés. Les prix du soja sont d'ailleurs très fluctuants. Les cours de référence sont ceux du soja américain, coté sur le marché à terme de Chicago. Ils déterminent aussi ceux du marché mondial des protéines. Les prix de la graine de soja dépendent plus du cours des huiles que de ceux des tourteaux, qui ne sont qu'un sous-produit de la fabrication des huiles. La volatilité du marché du soja est aussi liée aux conditions météorologiques des grands bassins de production américains, et aux mouvements spéculatifs des fonds de pension. Mais en l'an 2000, c'est surtout le dollar qui renchérit le coût des importations.

Christèle Rannou-Heim

Scees - Bureau de l'analyse de la conjoncture

Pour en savoir plus...

■ « Des cultures en repli », *Agreste-Primeur*, n° 88, février 2001

■ « Bilan d'approvisionnement agroalimentaires », *Agreste-Chiffres et données Agriculture*, n° 126, septembre 2000

■ *Statistiques des oléagineux et protéagineux, huiles et protéines végétales 1999-2000* Proléa, février 2000

et le site Internet du Scees : agreste.agriculture.gouv.fr

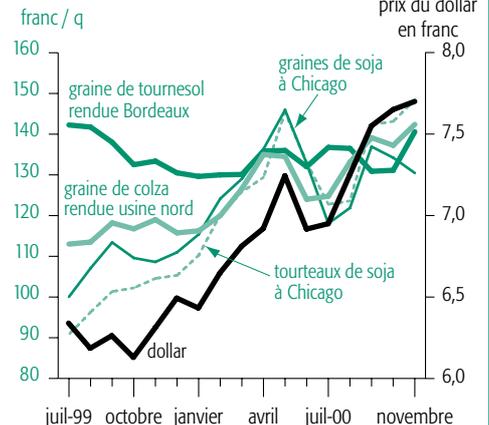
Envolée des cours des oléoprotéagineux en fin d'année 2000

■ Avec 306 millions de tonnes, l'offre mondiale d'oléagineux devrait atteindre un niveau record en 2000-2001. Les stocks d'huile étant importants, les cours du soja restent plutôt à un faible niveau. Mais, sous l'effet d'une bonne demande mondiale, ceux des tourteaux demeurent fermes. La hausse du dollar de 18 % sur le dernier semestre 2000 par rapport à 1999, renchérit les prix des graines oléoprotéagineuses en France.

■ L'annonce de l'interdiction des utilisations de farines animales en Europe a agité le marché et a provoqué une tension sur les prix des matières riches en protéines végétales. Les industriels de l'alimentation animale révisent leurs formules. Ils utilisent principalement des tourteaux de soja d'importation, mais aussi des graines oléagineuses entières, des tourteaux de colza ou des pois en remplacement des farines carnées.

Conséquence, les cours du colza, du tournesol et du pois s'envolent en fin d'année pour atteindre leur plus haut niveau de campagne. La forte baisse des disponibilités en France et dans l'Union contribue aussi à entretenir une fermeté des cours.

Le prix des oléagineux suit celui du dollar



Source : La Dépêche

Trente ans de politique agricole commune

■ Jusqu'au début des années soixante-dix, le taux d'autosuffisance de l'Union européenne en matières riches en protéines n'est que de 15 %. En 1973, suite à un fort déséquilibre du marché mondial, les États-Unis décident un embargo partiel sur leurs exportations de soja pour limiter la hausse des cours américains. Ils provoquent ainsi une crise dans l'élevage européen. Cette situation met en évidence l'extrême dépendance de l'Europe pour ses protéines végétales. Elle entraîne la mise en place d'un « plan protéines » pour tenter de relancer la production européenne d'oléoprotéagineux et de fourrages déshydratés. Ce plan connaît un certain succès car il permet à l'Union de réduire son déficit au fil des ans. Il passe progressivement de 85 % au début des années soixante-dix à 63 % vingt ans plus tard. Entre 1980 et 1990, la sole européenne en oléagineux passe de 1,7 million d'hectares à 6,3 millions. Mais l'extension des cultures oléoprotéagineuses est freinée à partir de 1993 et le déficit communautaire se creuse à nouveau. Les accords de Blair House, négociés en novembre 1992 entre l'Union européenne et les États-Unis dans le cadre du Gatt, expliquent en grande partie ce

retournement de situation. Les États-Unis reprochent aux Européens de trop subventionner leur production d'oléagineux par le versement d'une aide spécifique. Ils fausseraient ainsi les règles de la concurrence internationale, compromettant de ce fait les concessions douanières accordées en 1962. Ce différend débouche sur un nouvel accord. Les surfaces oléagineuses des Quinze sont contingentées autour de 5 millions d'hectares, diminuées d'un taux de jachère minimum de 10 %. La culture des oléagineux destinés à des fins industrielles ne doit pas non plus engendrer, pour l'alimentation animale, plus d'un million de tonnes en équivalent tourteaux de soja. Une aide par hectare, modulable en fonction des cours mondiaux et du dépassement du contingent est aussi mise en place.

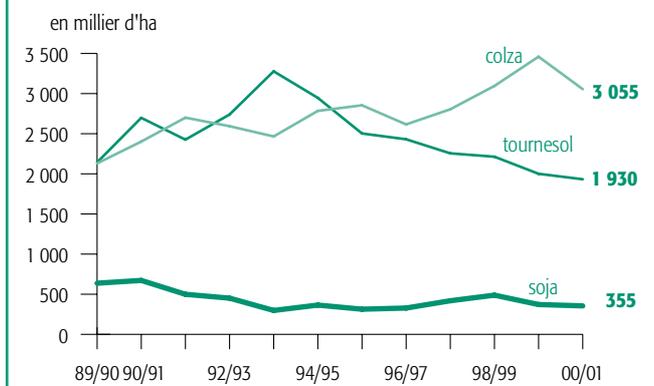
■ La réforme de la Pac de 1993 instaure également un régime d'aide aux protéagineux moins favorable, qui entraîne une baisse des cultures dans l'Union. L'aide directe à la production est remplacée par une aide au revenu sous forme de paiement compensatoire par hectare de protéagineux. Elle permet d'aller vers un système de découplage des aides et de respecter

les règles du commerce international. Mais le montant de cette aide, constant quel que soit le prix des protéines sur le marché mondial, ne s'avère pas suffisamment attractif.

■ La culture des oléagineux se stabilise à compter de 1993 entre 6 et 7 millions d'hectares, y compris le gel industriel. Elle risque cependant de perdre à nouveau du terrain avec l'application des accords de Berlin. Ils prévoient un démantèlement du régime oléagineux en trois étapes, et une diminution du montant du paiement compensatoire par hectare pour les protéagineux. En effet, en 2002, le montant des aides compensatoires des oléagineux sera aligné sur celui des céréales. Cette mesure mettra fin à l'existence d'une aide spécifique versée aux oléagineux, et rendra caducs les accords de Blair House qui limitent les surfaces d'oléagineux en Europe. Les effets de l'Agenda 2000 se font d'ailleurs déjà sentir. Les surfaces communautaires en oléagineux et en protéagineux baissent respectivement de 12 et 9 % en l'an 2000, malgré un taux de gel obligatoire inchangé. Les emblavements de céréales progressent au contraire de 3 % et même de 7 % en blé tendre.

Le colza : première ressource européenne

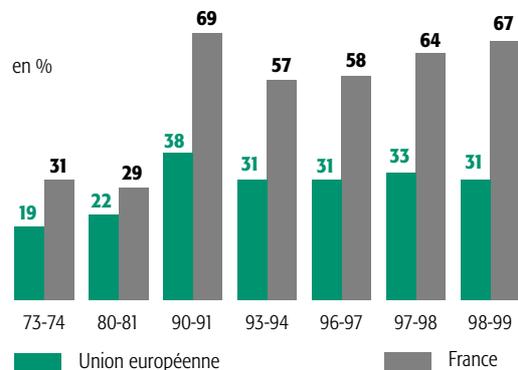
Surfaces cultivées en oléagineux dans l'Union



Source : Agreste-Eurostat

La France mieux pourvue que l'Union

Taux de couverture des besoins en protéines



Source : Union nationale interprofessionnelle des plantes riches en protéines (Unip)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agreste : la statistique agricole

Direction des affaires financières. SERVICE CENTRAL DES ENQUÊTES ET ÉTUDES STATISTIQUES

251, rue de Vaugirard, 75732 Paris Cedex 15. Tél. : 01 49 55 85 85 — Fax : 01 49 55 85 03

Directeur de la publication : José Rey ■ Rédacteur en chef : Laurent Bisault ■ Conception : Yann Le Chevalier ■ Composition : Scées

■ Impression : Imprimerie Médous, Toulouse ■ Dépôt légal : à parution ■ ISSN : 0246-1803 ■ Prix : 16 F ■ © Agreste 2001